



INDICE DE FRAGILITÉ SOCIALE

Indice de fragilité sociale



Les six indicateurs décrits ci-contre sont cumulés.

La situation sociale ardennaise moyenne est fixée à 1.

Si la fragilité de la population d'une commune est plus importante, elle a un indice inférieur à 1 et, au contraire, si la situation sociale est meilleure que la moyenne, elle a un indice supérieur à 1.

L'ensemble des données utilisées proviennent du recensement de la population de l'Insee 2014.

L'indice de fragilité sociale permet de visualiser un cumul de difficultés sociales, il est ici basé sur six indicateurs :

Revenu : il s'agit du revenu médian communal c'est-à-dire le montant qui scinde la population telle que la moitié dispose d'un revenu inférieur et l'autre un revenu supérieur.

Chômage : part de la population en situation de chômage au sein de la population active.

Famille : part des familles monoparentales et/ou nombreuses par rapport au nombre total de foyers.

Formation : part de la population ayant quinze ans ou plus non diplômée.

Âge : rapport entre le nombre de personnes âgées d'au moins 60 ans et celui ayant 20 ans ou moins.

Logement : part des logements sociaux par rapport à la totalité du parc.

Chaque indicateur est regardé par rapport à la moyenne départementale ayant une valeur égale à un. Les communes ayant une situation moins bonne que cette moyenne obtiennent un indice inférieur à 1, les autres ont un indice supérieur à 1.

